

qu'il désapprouvait hautement les conditions de l'engagement qu'on avait pris avec cet Anglais, ajoutant qu'il désirait avoir une entrevue avec lui (Howe) sur le sujet. L'entrevue eut lieu en effet ; mais à peine M. Howe eut-il prononcé quelques mots, qu'il fut tué par deux sauvages cachés derrière une espèce de haie. Mr. Smith prétend que ces sauvages avaient été placés derrière la haie par Leloutre lui-même ; qu'à son retour au fort, il fut accusé de complicité dans le meurtre de Howe ; qu'il s'en défendit, mais ne convainquit pas tout le monde de son innocence. L'historien ne dit pas ce que devinrent les assassins ; s'ils subirent la peine de leur crime, ou s'ils demeurèrent impunis ; circonstance qu'il n'aurait pas dû omettre, et qu'il n'aurait pas omise probablement, s'il avait cru qu'elle viendrait à l'appui de son assertion.

Les gouverneurs des colonies anglaises continuaient d'accorder à leurs commerçans la permission de faire la traite des pelleteries avec les sauvages sur les bords de l'Ohio. Comme la cour de France avait approuvé le plan de conduite de M. de la Galissonnière par rapport à ce pays, elle envoya à M. de la Jouquière l'ordre de mettre fin au commerce des Anglais dans les contrées de l'ouest, et de saisir les personnes et les effets de ceux qu'on y rencontrerait. Afin de mettre à effet les ordres de son gouvernement, le gouverneur général envoya M. de Contre-cœur, gentilhomme canadien, et quelques autres officiers sur les bords de l'Ohio. A peine ces officiers étaient-ils arrivés dans le pays, qu'ils arrêtèrent trois traitans anglais, et les envoyèrent prisonniers à Montréal avec leurs pelleteries. Quelques jours après leur arrivée, ils subirent un interrogatoire devant le baron de Longueuil et le commissaire Varin ; il parut qu'ils avaient des permissions écrites des gouverneurs de leurs provinces de faire la traite avec les sauvages, à l'ouest des monts Apalaches, et quelque temps après ils furent renvoyés. Les détails de l'interrogatoire qu'on leur fit subir furent envoyés en France, et communiqués, par ordre du gouvernement, à l'ambassadeur d'Angleterre. Ici l'historien anglais du Canada jette tout le blâme sur le gouvernement de France, et cela parce que les deux couronnes avaient déjà nommé des commissaires pour fixer les limites que le traité d'Aix-la-Chapelle avait laissées indéterminées. Mais si ces limites n'avaient pas encore été déterminées, comment les gouverneurs des colonies anglaises pouvaient-ils avec droit prendre sur eux d'agir comme si elles l'eussent été à l'avantage de leur gouvernement, en accordant à leurs gouvernés la permission d'aller commercer dans des contrées de tout temps réclamées par la France, et jusqu'alors, il paraît, sans contradiction, et n'était-ce pas plutôt à la France de se plaindre la première, comme il paraît qu'elle le fit, si l'Angleterre scutenait